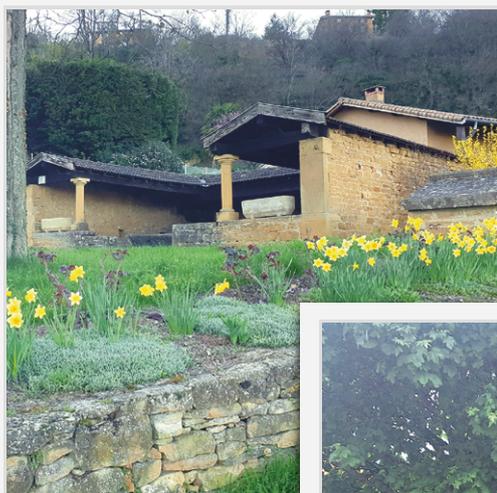
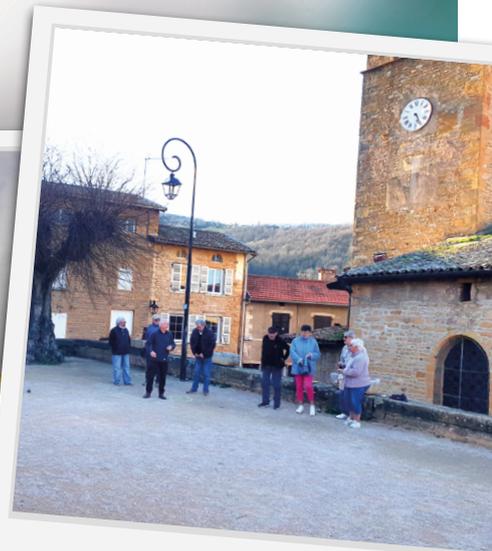
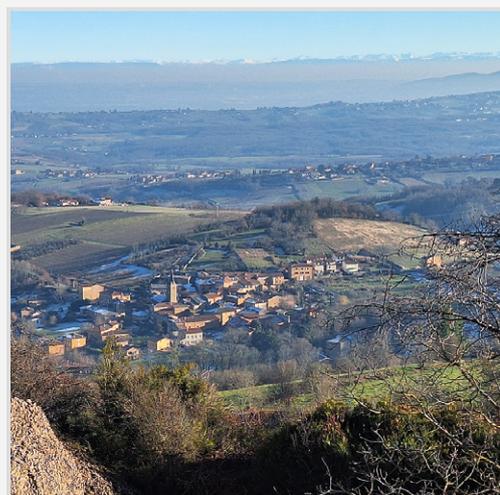


BULLETIN MUNICIPAL

VILLE-SUR-JARNIOUX



ÉDITION
2025

VIE COMMUNALE 4-20

Les commissions municipales	4
Les élus	5
Le personnel communal	5
Hommage Maurice Lièvre	6
Etat-civil	6
Le budget 2024	7
Les travaux	8-9
Urbanisme	10
Focus sur le PLUIH	11
Plan communal de sauvegarde	12
Fonctionnement des collectivités territoriales	13
Fleurissement	14
Cimetière	15
Les manifestations	16-17
L'école Sophie Germain	18-19
Conseil municipal des enfants	20
Périscolaire	20

VIE ASSOCIATIVE 21-26

Sou des écoles	21
L'ASTV	21
Forum des associations	22
La compagnie des loisirs	22
Amicale boule villesienne	22
System rock	22
ADMR	23
Ensemble pour les refuges animaliers	23
Editions magie	23
Les classes	24-25
Patrimoine & traditions	26

CITOYENNETÉ 27

Ils ont brillé	27
----------------	----

L'AGGLO 28-29

INFOS PRATIQUES 30-31

Tri sélectif	30
Déchetterie	30
Ordures ménagères	30
Coordonnées utiles	30
Location de la salle du Tacot	31
Site internet	31

Editorial



Chères Villésiennes,
Chers Villésiens,

Je débute cet éditorial par des remerciements nourris pour nos agents municipaux, qui œuvrent au quotidien pour le bon fonctionnement de notre village. C'est une équipe compétente et pleinement investie dans sa mission afin de rendre un service public de qualité aux administrés. L'accueil, le conseil, la gestion administrative et financière, l'entretien des espaces verts et des bâtiments, les services périscolaires autant de domaines exercés avec un très grand professionnalisme que nous pouvons constater au quotidien.

Je souhaite leur témoigner notre reconnaissance et montrer que la vie municipale d'une commune ne tient pas qu'à l'engagement d'élus mais aussi à celui d'agents territoriaux. Nous devons tous être conscients du travail fourni visible, mais aussi, très souvent dans l'ombre.

Je tenais également à féliciter le conseil municipal des enfants qui, depuis sa création il y a quatre ans, prend peu à peu de l'importance avec le suivi de plusieurs projets et l'apport d'un autre regard sur certains sujets. L'investissement personnel de la part des enfants est un premier pas dans la vie républicaine.

Cette année 2024, différents travaux dont vous retrouverez de nombreux détails en pages 8 et 9 de ce bulletin, ont été exécutés par les agents communaux et élus, ainsi que par des entreprises. Certains parfois avec l'aide spontanée de Villésiens que nous remercions pour leurs contributions à leur village. C'est par exemple le cas pour de nombreux bénévoles qui aident au fleurissement et à l'embellissement de Ville-sur-Jarnioux. Chaque action compte et aide à la baisse des coûts de différentes tâches.

Nous poursuivrons ainsi nos efforts budgétaires sur l'année à venir pour nos futurs projets, à commencer par exemple avec les réfections de voiries dans les secteurs où ces dernières, vieillissantes, nécessitent une maintenance ou un remplacement des enrobés.

Durant cette année, nous avons également profité du départ de nos aubergistes pour effectuer de nombreux travaux au sein de l'établissement. Ceux-ci se verront complétés au printemps par la mise en place définitive d'une terrasse dont les 3 années de tests avaient été concluantes. Pour l'instant, les candidatures reçues ne répondent pas aux attentes que nous nous sommes fixées, soit par manque de formations, soit par une proposition commerciale différente de ce que nous avons. Je reste néanmoins confiant avec l'arrivée des beaux jours et une sollicitation qui reste régulière.

2025 sera l'année du démarrage des travaux d'extension du restaurant scolaire prévu fin du premier trimestre et pour une durée prévisionnelle de 6 mois, ainsi que, la réhabilitation d'un bâtiment du centre Bourg en maison rurale de santé qui commencera à la mi-février et pour une durée estimée à 10 mois.

Pour l'extension du restaurant scolaire, subventionnée à hauteur de 72.28 % nous procéderons par autofinancement. Comme expliqué dans différentes communications précédentes, il s'agit de doubler la capacité d'accueil.

Concernant la réalisation de la maison de santé, pour l'instant les travaux sont subventionnés à hauteur de 17.10 % par le Département du Rhône. Nous attendons le retour de la part de la Région AURA. L'Etat qui pourtant préconise l'installation de médecins en zone de campagne, n'a pas retenu notre projet dans le cadre des dotations rurales. Nous aurons recours à l'emprunt mais ce dernier sera complètement autofinancé par les loyers des praticiens, dont certains de différentes pratiques médicales (Médecins généralistes, kinés, ostéopathe...) se sont déjà engagés à s'y installer dès son ouverture.

Par délibération du conseil municipal, cette future maison médicale a été dénommée "Maison de Santé Jean Meyer". Il s'agissait pour les élus, de rendre un hommage à ce médecin généraliste qui pratiquait à une époque durant laquelle la pédiatrie, gynécologie ou autres spécialités étaient exercées par les médecins de famille. Bien que son cabinet fût sur Villefranche Sur Saône, de nombreux Villésiens sont passés entre ses mains et parfois y ont même vu le jour. Il résidait sur notre commune où il s'était installé

avec son épouse au début des années 60. Profond admirateur de cette dernière et de son patrimoine, il en fût le bienfaiteur ; ce qui permit entre autres, la restructuration des fondations de notre Église qui était menacée d'effondrement. Nous remercions chaleureusement la famille pour son accord de l'usage de son nom.

Avec les travaux, et un trafic routier sensiblement perturbé, nous vous incitons à la prudence lors de vos traversées du centre-bourg pour la sécurité de tous.

Malgré un contexte international préoccupant et une conjoncture économique difficile, la municipalité a tenu ses engagements en diminuant sa fiscalité en 2024, et en tenant un investissement en augmentation. En contrepartie, alors que nous approchons doucement de la fin de ce mandat, nous avons maintenu une situation financière saine.

Nous allons pleinement profiter de cette dernière année et demeurerons dans l'action.

Nous devons restés tournés vers l'avenir avec optimisme, nos dirigeants en manquent malheureusement beaucoup trop. Mais nous devons également faire preuve de pragmatisme et de précaution afin de ne pas répondre à des effets de modes qui restent coûteux pour une utilité bien souvent controversée.

Pour conclure, je tiens à remercier nos associations pour les activités proposées et je vous encourage à vous rendre à leurs prochaines animations. Elles ont besoin de nous et nous avons besoin d'elles pour assurer la vitalité du village et le lien entre nous. Et si vous avez du temps à consacrer au monde associatif, vous pouvez vous rapprocher de l'une d'entre elles, elles recherchent toujours de nouveaux membres !

Nous prendrons plaisir à nous croiser lors de leurs différentes manifestations ainsi que lors des cérémonies officielles où nous vous attendons nombreux.

Je reprendrai ainsi mot pour mot ma dernière phrase de l'édito de l'édition précédente pour vous confirmer que nos rencontres de proximité, nos échanges directs et un dialogue régulier sont précieux pour ajuster l'action publique.

Bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal !

VIE COMMUNALE

3

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

VOIRIES, ESPACES PUBLICS & SIGNALÉTIQUES

Michel DUTREMBLE, Jérôme GREFFET, Jean-Yves RIGAUD, Jacky ROQUECAVE, Sandra TESSANDIER

Missions : surveiller l'état de la voirie, participer à l'élaboration du cahier des charges en matière de marché de travaux de voiries, prévoir les travaux d'entretien (élagages, fauchages), la signalétique, le mobilier urbain, réfléchir aux espaces publics (places), entretenir les chemins pédestres si besoin.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Frédéric BORDET, Michel DUTREMBLE, Jérôme GREFFET, Jean-Yves RIGAUD, Jacky ROQUECAVE

Missions : prévoir et planifier l'entretien des bâtiments existants ou les améliorations à apporter.

RÉSEAUX SECS ET HUMIDES

Michel DUTREMBLE, Jérôme GREFFET, Pascale LAURENT, Jacky ROQUECAVE

Missions : anticiper les travaux de réseaux avant réfections de voiries.

URBANISME, PLU, AMÉNAGEMENTS

Frédéric BORDET, Béatrice CARRA, Michel DUTREMBLE, Jérôme GREFFET, Pascale LAURENT, Jean-Yves RIGAUD

Missions : suivi de l'ensemble des questions relatives au droit de préemption et au PLU, études, instructions et délivrances des autorisations d'occupation des sols (déclaration de travaux, certificat d'urbanisme, ...), utilisation du domaine public, relations avec les concessionnaires de réseaux secs et humides, gestion et mise en valeur des espaces et infrastructures publics et problématiques d'érosion.

FLEURISSEMENT

Anne-Laure ARENS-REUTHER, Michel DUTREMBLE, Pascale FRAIROT, Jérôme GREFFET, Pascale LAURENT, Christiane LIÈVRE, Serge MALFRAY, Sandra TESSANDIER

Missions : travailler sur les domaines d'aménagement des espaces fleuris, d'implantations d'arbres et choix des essences pour le fleurissement.

AÎNÉS

Pascale LAURENT, Béatrice CARRA

Missions : organiser le repas des aînés et proposer des actions en faveur des aînés, piloter et suivre les plans "canicule", "pandémie".



ÉCOLE, PÉRISCOLAIRE, PETITE ENFANCE

Béatrice CARRA, Gaëtan LIÈVRE

Missions : relations avec l'association des parents d'élèves, représentation de la commune au sein du conseil d'école, participer et suivre la mise en place d'un conseil municipal d'enfants puis l'animer, relation avec la CCBPD pour le relais d'assistantes maternelles (Joujoubus).

COMMUNICATION & NUMÉRIQUE

Béatrice CARRA, Florence MENU, Michel DUTREMBLE, Jean-Yves RIGAUD

Missions : soumettre des idées pour le site internet et l'application PanneauPocket, préparer le bulletin municipal, promouvoir les actions de la commune.

ENVIRONNEMENT

Florence MENU, Jacky ROQUECAVE, Sandra TESSANDIER

Missions : organiser et communiquer sur les actions citoyennes (journée de nettoyage de printemps...).

FÊTES ET CÉRÉMONIES, VIE ASSOCIATIVE

Anne-Laure ARENS-REUTHER, Frédéric BORDET, Michel DUTREMBLE, Jacky ROQUECAVE, Sandra TESSANDIER

Missions : réfléchir et émettre des propositions sur les événements et cérémonies qui animent la commune toute l'année, organiser les manifestations (vœux du maire, remise de médailles, cérémonies officielles...), organiser et gérer en lien avec les associations le calendrier des fêtes.

DÉVELOPPEMENT RURAL, ÉCONOMIQUE & TOURISME

Anne-Laure ARENS-REUTHER, Céline BOURDIN, Béatrice CARRA, Florence MENU, Gaëtan LIÈVRE, Sandra TESSANDIER

Missions : tirer parti des complémentarités entre ville et campagne, valoriser les ressources du territoire, promouvoir la commune au niveau touristique, représenter la commune dans les différentes instances liées au tourisme et coordonner les actions entreprises en la matière.

LES ÉLUS



Gaëtan LIÈVRE
Maire



Béatrice CARRA
1^{re} adjointe



Jacky ROQUECAVE
2^e adjoint



Sandra TESSANDIER
3^e adjointe



Anne-Laure ARENS-REUTHER
Conseillère municipale



Frédéric BORDET
Conseiller municipal



Céline BOURDIN
Conseillère municipale



Michel DUTREMBLE
Conseiller municipal



Pascale FRAÏROT
Conseillère municipale



Jérôme GREFFET
Conseiller municipal



Pascale LAURENT
Conseillère municipale



Florence MENU
Conseillère municipale



Jean-Yves RIGAUD
Conseiller municipal

Service scolaire



Une école élémentaire
Un accueil périscolaire



Une école maternelle



Un restaurant scolaire

ATSEM **Marie-Odile CHERMETTE**
Entretien des locaux **Aurélié JAMBON, Adeline MEUNIER**
Restaurant scolaire **Angélique MERLE, Adeline MEUNIER, Corinne POULY**
Garderie **Marie-Odile CHERMETTE, Corinne POULY**

LE PERSONNEL COMMUNAL

Service technique



Bâtiments/voies
Alain CHANRION
Espaces verts
Aurélié JAMBON

Service administratif



Direction générale
Nadège CHOPIN
Secrétariat de mairie
Angélique MERLE

HOMMAGE MAURICE LIÈVRE

Le conseil municipal souhaite rendre un vibrant hommage à un "Homme du village" qui nous a quitté en cette fin d'année 2024. Maurice LIÈVRE, ancien maire et maire honoraire de la commune.

Il s'agissait d'un homme tourné vers les autres, amoureux de son village et au service de ses concitoyens, pour lesquels il aura consacré énormément de temps.

Membre de différentes associations, pompier volontaire durant 25 ans, élu municipal de 1995 à 2020 dont les dix dernières années en tant que maire, il a contribué à la réalisation de nombreux projets et aménagements sur la commune. Nous lui devons notamment la réalisation de la salle associative du Tacot. Nous lui devons également la transmission d'un grand savoir sur les infrastructures et sur l'histoire du village.

Ville-sur-Jarnioux pleure ainsi la disparition d'un de ses hommes de valeurs.

Destruction de l'ancienne salle des fêtes - 2017



Repas des aînés - 2023

Passation d'écharpe de Maire - Juillet 2020



Inauguration Salle du Tacot - 2019



Remise du Trophée du Fleurissement - 2018



Pompiers de Ville-sur-Jarnioux - 1992 (6^e en partant de la gauche)



Retraite aux flambeaux des conscrits - Années 80 (2^e rang à droite)

ÉTAT-CIVIL 2024

NAISSANCES

- CUTAYAR FADEAU Augustin 2 mars
- DUBOEUF Irenée 31 mars
- FAUSSURIER Owen 28 février
- MONTFAJON Ferdinand 8 novembre

MARIAGES

- CATHELAND Geoffroy & SHAHIN Stefani - 7 mai
- LAFAY Anne & RICHARD Patrick 22 juin
- DELHUMEAU Emmanuel & VATTEPIN Frédérique 14 septembre
- FONTAINE Pierre & MONCEL Léa 19 octobre

DÉCÈS

- ANTOINE Bertrand 27 février
- BADOR Bernard 5 octobre
- DÉGUS veuve MEUNIER Colette 1^{er} février
- JOIRIS Samuel 25 novembre
- JUBERT Fabrice 19 juin
- LIÈVRE Maurice 8 décembre
- MOLINARO Lorenzo 16 janvier
- WOSS Patrick 16 mai

LE BUDGET 2024

Découvrez les grandes lignes du budget primitif, voté le 12 février par le Conseil municipal.

Le budget communal permet d'autoriser les recettes et les dépenses pour l'année 2024 du 1^{er} janvier au 31 décembre.

€ UN BUDGET COMMUNAL 2024 DE...

- ⇒ **831 817 €** pour le fonctionnement
- ⇒ **1,4 millions €** pour l'investissement

% TAUX D'IMPOSITION 2024

Malgré l'inflation, les taux d'imposition ont diminué cette année par choix du conseil municipal. Ils représentent donc pour 2024 :

- ⇒ Taxe sur le foncier bâti : **26,80 %**
- ⇒ Taxe sur le foncier non-bâti : **19,13 %**
- ⇒ Taxe d'habitation : **14,51 %**

📍 OÙ AVONS-NOUS INVESTI ?

- ⇒ Extension du restaurant scolaire pour un prévisionnel de travaux de **347760 € TTC**, dont **101430 €** de subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, **50 000 €** de la Région et **58 060 €** du Département.
- ⇒ Réhabilitation d'une maison d'habitation en maison rurale de santé pluridisciplinaire pour un prévisionnel de travaux de **1142640 € TTC** dont le département nous a attribué une subvention de **162 830 €**. Nous sommes en attente de décision de la part de la Région ainsi que de l'État au titre du fonds vert. À notre grand regret nous n'avons pas obtenu de soutien financier de l'État au titre de la dotation de solidarité d'investissement local et de la dotation d'équipement des territoires ruraux.
- ⇒ Travaux sur voiries communales : **95707 € TTC** de travaux réalisés
- ⇒ City stade : **29542 € TTC** de travaux réalisés pour lesquels nous attendons la décision de la Région sur une demande de subvention.
- ⇒ Travaux pour le préau de l'école : **69986 € TTC**, dont nous avons obtenu des financements antérieurs de la part de l'État, la Région et le Département.
- ⇒ Acquisition de divers matériels pour le bon fonctionnement des services communaux (ordinateurs, mobiliers, extincteurs, poteaux incendie, alarme incendie,...) pour un montant de dépenses effectuées de **22207 € TTC**.

FOCUS SUR...



la section Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe **l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes**. Il s'agira ainsi des dépenses de personnel, d'alimentation, d'assurances, de consommation d'eau, de produits d'entretien, des intérêts des emprunts, de l'entretien du patrimoine, des indemnités de fonction etc. En recettes, on trouvera essentiellement les produits générés par la fiscalité locale, les produits du patrimoine (location de salles), ceux des services ou encore les dotations versées par l'Etat ou les autres collectivités locales.

Les recettes prévisionnelles en un coup d'œil

AUTRES RECETTES Produits des locations, Repas cantine... 53 800 €	DOTATIONS Etat... 168 642 €	FISCALITÉS LOCALES Taxe foncière... 360 000 €
--	---	---

Les dépenses prévisionnelles en un coup d'œil

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 10 000 €	CHARGES GÉNÉRALES Energie, entretien bâtiments... 177 450 €
AUTRES DÉPENSES OBLIGATOIRES Indemnités des élus, charges d'intérêts... 67 754 €	CHARGES DE PERSONNEL 318 481 €

VOIRIES - ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX - ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans la continuité des travaux entrepris l'année passée, cette année 2024 a vu se terminer non sans mal les travaux du passage en leds de notre éclairage public, ainsi que ceux d'enfouissement des réseaux électriques et Télécom à la Pénrière et à Cosset. Ces derniers, entachés de problèmes de finitions, ont nécessité plusieurs interventions. Nous devrions pouvoir les réceptionner prochainement, dès l'abaissement de luminosité au cœur de la nuit effective.



En partenariat avec la Communauté d'Agglomération qui finance les réseaux d'eaux, nous avons poursuivi le renouvellement des conduites sur le hameau de la Pénrière avec l'ajout d'une boucle pour fiabiliser les réseaux.

Les travaux de réfection de voiries ont finalisé l'amélioration paysagère et structurelle sur ce secteur de la commune.

D'autres travaux de voirie ont également été réalisés à divers endroits du village pour clore le marché en cours.



Reprise des problèmes d'érosion - Chemin du Crêt du Py



Reprise des bordures déformées par les racines d'arbres et amélioration de l'écoulement des eaux de pluie
Esplanade du Souvenir Français



Reprise d'un affaissement souterrain - Salle du Tacot

Un nouveau marché est en phase de négociation.

Notre réflexion se porte notamment sur le secteur de La Varenne à la suite des travaux de renouvellement et de fiabilisation des réseaux de distribution d'eau potable qui ont d'ores et déjà démarré...

Une étude est parallèlement en cours afin de déterminer si nous pouvons d'un point de vue budgétaire effectuer l'enfouissement des réseaux aériens sur ce hameau avant les enrobés.



Montant total des travaux de voirie en 2024 : 87 160.80 € TTC

TRAVAUX

ÉLAGAGE

Fin janvier 2024, les agents municipaux ont procédé à l'élagage des arbres sur les voies communales. Travaux indispensables pour le bien des végétaux mais aussi pour votre sécurité. Quasiment une semaine de travail nécessitant la location d'une nacelle élévatrice et d'un broyeur... et beaucoup d'huile de coude ! Les agents remercient M. Saunier qui leur a spontanément prêté mains-fortes lorsqu'ils intervenaient près de chez lui.



M. Saunier



Montée des Marronniers

CITY STADE

De nouveaux jeux ont pris place au city-stade en raison de la vétusté des précédents.





Montant des travaux : 29 542.03 € TTC

Une économie de 5 000€ sur le devis initial a pu être réalisée grâce au travail de démontage et d'évacuation des matériaux effectué par Jacky ROQUECAVE et Alain CHANRION.

Nous avons demandé une subvention de 9 847.34 € à la Région mais nous sommes toujours en attente de la réponse.

ÉCOLE

La charpente du préau de l'école a été remplacée par une nouvelle couverture en zinc tel que préconisé par l'Architecte des Bâtiments de France.



Avant

Après



Avant

Pendant

Montant des travaux : 69 986.10 € TTC

Nous avons fait installer des arceaux à vélo fournis par la Communauté d'Agglomération devant l'école.



Montant des travaux : 1 046.57 € TTC

Nous poursuivons en 2025 l'amélioration des deux sites avec le renouvellement des tracés au sol pour le premier, et l'ajout de jeux pour le second.

AUBERGE DE LA PLACE



Suite au départ des gérants Eric et Claudie, la commune a profité de la fermeture pour effectuer de nombreux travaux d'amélioration.

Il s'agissait notamment d'isoler thermiquement le monte-plats, couvrir le patio qui était bruyant pendant les épisodes de pluie, reprendre le sol dont certains carreaux s'étaient affaissés par endroits... Un rafraîchissement des peintures a également été effectué dans la partie commerce, comme dans la partie appartement. La terrasse sera quant à elle installée de manière définitive au printemps.



Montant des travaux : 54 052.07 € TTC

POINT SUR L'AVANCÉE DES PROJETS DE MAISON RURALE DE SANTÉ PLURI-DISCIPLINAIRE ET D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Les premiers travaux de l'extension du **restaurant scolaire** seront ceux de terrassement et de maçonnerie réalisés en extérieur. La jonction avec le bâtiment existant, et la réfection de la cuisine permettant une nouvelle organisation du flux des aliments se feront durant la période de congés d'été. Calendrier voulu pour ne pas impacter le service durant la période scolaire.

Utilisation prévue dès la rentrée de septembre 2025.

La Maison de Santé, dans sa version définitive, comptera 6 cabinets dont certains seront occupés en temps partagés et un espace kiné de 90m² comprenant un gymnase et 3 boxes de massage.

Le parc sera conservé en zone d'agrément pour les praticiens et visiteurs. Le sous-sol restera dans un premier temps destiné à un usage municipal.

Ouverture espérée en décembre 2025.

Il s'agit pour nous d'une première pierre posée menant à la redynamisation essentielle de notre village que nous souhaitons poursuivre avec de potentielles installations commerciales.



URBANISME

DOSSIERS INSTRUITS EN 2024

- 6 CU
- 6 DIA
- 38 DP dont 19 acceptées et 19 refusées
- 10 PC dont 3 refusés et 1 toujours en cours d'instruction.

Concernant ces derniers, nous vous rappelons que compte-tenu de la complexité de leur instruction celle-ci est confiée au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS) moyennant 309€ par dossier. Ce service peut également être sollicité pour les Déclarations Préalables de travaux dépassant les compétences des ressources communales.

Ce coût est volontairement supporté par la Commune afin de garantir toute l'expertise nécessaire au traitement de vos demandes.

Toutefois, que l'issue soit favorable ou non, le coût d'instruction est le même pour la collectivité.

Cette année encore, des refus ont été formulés en raison de l'incomplétude des dossiers ou de l'incompatibilité de leur contenu avec les règlements d'urbanisme (PLU, secteur ABF...) et avec les contraintes d'aménagement des équipements liés (assainissement, rejets des eaux pluviales...), quand bien même ils aient été constitués par des architectes rémunérés par les pétitionnaires.

Préférez alors vous rendre auprès des services municipaux en amont du dépôt de vos dossiers pour obtenir des renseignements de premier niveau, être orienté vers les services de la CAVBS ou encore vers les permanences gratuites dédiées des Architectes du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Ceux-ci ont pour objectif de vous donner toutes les indications pour faire correspondre votre projet et d'adapter

CONTACTS

secretariat@ville-sur-jarnioux.fr

- POUR DÉPOSER VOS DOSSIERS EN LIGNE
<https://saasweb.oci-urbanisme.fr/NetADS/sve/CAVBS69/>



- <https://www.agglo-villefranche.fr/urbanisme.html>
04 74 68 23 08



- Prise de rendez-vous au
04 72 07 44 55

- Pour savoir si votre projet est situé en secteur ABF :
<http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>
- **Vous souhaitez échanger avec un Architecte des Bâtiments de France ?**
UDAP 69 - RHÔNE Le Grenier d'abondance
6 quai Saint-Vincent 69283 Lyon 04 72 26 59 70
udap69@culture.gouv.fr

le contenu de votre dossier aux normes et spécificités du territoire et/ou de la zone dans lesquels il se situe, minimisant ainsi le risque de refus de l'administration.

Une économie pour la collectivité, certes, mais aussi un gain pour les pétitionnaires concernés qui évitent ainsi la constitution de plusieurs dossiers et les longs délais d'instruction inhérents en vue de la concrétisation d'un seul et même projet.

Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme en 2022 ?

2025 marquera la fin de validité de celle-ci.

En effet, au-delà de ces 3 ans de validité, si le chantier n'a pas débuté ou si vous l'interrompez plus d'un an, l'autorisation qui vous a été délivrée est réputée périmée. En l'occurrence vos travaux sont censés être terminés ou sur le point de l'être.

Pensez à transmettre votre Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) en mairie. Cette déclaration déclenche la visite de contrôle effectuée par le Maire ou un adjoint dans un délai de 3 ou 5 mois, selon le secteur des travaux.

À la suite de cette visite un certificat de conformité, le cas échéant, vous sera délivré.

L'absence de ce document peut entraîner des complications d'ordre administratif, notamment lors de la vente de votre bien.



L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH) a débuté en 2018.

Il a pour objectif de donner un cadre réglementaire commun et

cohérent entre les 18 communes qui composent le territoire de la CAVBS, selon les perspectives économiques et démographiques à l'horizon 2034.

Il a été pensé et réfléchi collectivement pour répondre durablement à plusieurs problématiques de manière saine et équilibrée, en tenant compte d'un cadre législatif exigeant et des spécificités de chaque commune en matière de :

- développement économique, agricole, viticole et touristique.
- logement, mobilité, commerces et services associés.
- transition écologique, préservation de l'environnement, protection et valorisation des paysages et patrimoines.

Comme le PLU actuel, il est composé d'un plan de zonage, d'un règlement et d'OAP.

- Le plan de zonage détermine les zones urbaines (U), celles à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et celles dites naturelles (N), auxquelles s'ajouteront les zones pour l'habitat et celles pour le développement économique.

À Ville-sur-Jarnioux, au regard des différentes nouvelles dispositions réglementaires et du souhait des habitants mis en évidence lors de notre réunion publique, seuls les terrains qui étaient constructibles dans l'ancien PLU le resteront. La densité de construction a été baissée afin de maintenir un ensemble qualitatif au sein duquel les espaces verts restent prédominants.

- Le règlement sera bien entendu scindé en 2 parties, celle adaptée à nos Villages et celle concernant les polarités urbaines, et ce dans la volonté de respecter et protéger la qualité de nos paysages et de notre cadre de vie. Il définit les aménagements, constructions et activités autorisées, les caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères ainsi que les règles applicables en matière d'équipements et de réseaux.
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont classées en deux catégories : les OAP dites thématiques, celles dites sectorielles. Ces dernières sont au nombre de 45 sur tout le territoire de la CAVBS.

CONCERNANT VILLE-SUR-JARNIOUX :
L'OAP concerne la zone sud du bourg. Elle a l'avantage de définir préalablement la typologie des constructions, l'emplacement des voiries et des zones de stationnements ainsi que les espaces verts.

Le 1^{er} semestre 2025 marque l'entrée en phase d'enquête publique.

Elle aura lieu du 10 février 2024 au 14 mars 2024.

Durée pendant laquelle vous pourrez vous rendre en mairie aux horaires d'ouverture pour consulter le projet du PLUiH et apposer vos remarques et observations sur le registre d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur tiendra notamment une permanence à la mairie de Ville-sur-Jarnioux, en salle du conseil, le lundi 17 février 2024 de 9h à 11h30.

L'approbation du PLUiH interviendra au cours du second semestre 2025.

Il viendra remplacer notre PLU communal et les décisions d'urbanisme seront prises selon les règles qu'il édicte.

D'ici là, un sursis à statuer pourrait être formulé en réponse à certaines demandes d'urbanisme de manière à ne pas compromettre l'exécution de ce nouveau règlement.

Cet article a été rédigé sur les bases du support numérique présenté par les services de la CAVBS lors des réunions publiques qui ont eu lieu en mai et juin 2024. Il est consultable sur <https://www.agglo-villefranche.fr/le-nouveau-pluih.html>



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

C'est un document qui définit les risques auxquels une Commune et ses habitants peuvent être exposés (inondations, canicule, incendie, fuite de gaz, risque nucléaire, pandémie, séisme, etc).

Il recense aussi les personnes dites fragiles qui nécessitent une attention particulière selon le type de crise.

Il détermine de façon claire et organisée les moyens humains et matériels, nécessaires et disponibles, à chaque étape de la gestion d'un évènement : prévenir le risque, alerter la population, mettre en œuvre une cellule de crise, apporter aide et secours à la population.

Cet outil permet d'anticiper et de coordonner les actions de tous les intervenants à la gestion d'une crise afin de répondre sereinement à une situation d'urgence exceptionnelle.

Certaines communes se doivent de posséder et de tenir à jour un PCS car leur exposition à certains risques est reconnue et que les crises peuvent y être fréquentes et aux conséquences importantes (communes traversées par des cours d'eau, présence de site SEVESO, communes réputées en zones de sismicité importante...).

Ville-sur-Jarnioux fait partie des communes concernées par le PPRNI (Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation) Morgon-Nizerand dont l'enquête publique s'est achevée le 4 décembre dernier. Elle est donc dans l'obligation de se doter d'un PCS.

En cause, les crues possibles du Morgon et les potentiels débordements de son affluent "La Combe des Grands Vières" sur la D31 au niveau de l'intersection avec la route de Cogny.

Bien que de forts dommages aux biens et aux personnes dus à de potentielles crues soient peu probables, admettre que le risque 0 n'existe pas n'est pas gage de pessimisme.

La dernière pandémie mondiale a démontré la difficulté face à l'inconnu à gérer et endiguer une crise efficacement et à répondre sereinement aux inquiétudes légitimes de la population.

Il est en effet plus aisé de réagir lorsque nous savons à quoi nous sommes exposés et donc préparés à agir en conséquence.

Au-delà donc du risque "crue-inondation", ce document permettra à chacun des

acteurs de la Commune d'être paré à (ré)agir en cas de crises d'origines diverses.

L'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde de Ville-sur-Jarnioux est donc en cours.

Le registre des personnes fragiles isolées y sera intégré. Celui-ci est destiné aux personnes âgées de 65 ans et plus ; aux personnes âgées de plus de 60 ans et reconnue inapte au travail ainsi qu'aux adultes en situation de handicap.

À cet effet, nous vous invitons à mettre à jour vos informations si vous, ou l'un de vos proches, êtes concerné, au moyen du formulaire mis à votre disposition en mairie.

Aussi, selon sa nature ou son intensité, un évènement peut nécessiter d'avoir recours à des ressources dont la municipalité est dépourvue. Il peut également générer des actes individuels ou collectifs spontanés qui, même partant d'une bonne intention, peuvent nuire à l'organisation et à la gestion des soutiens et des secours à la population.

En cela, nous envisageons la constitution d'un répertoire des moyens humains et matériels pour lesquels vous, Villésiens, accepteriez d'être sollicités en cas de crise.

Il s'agirait d'un recensement de citoyens bénévoles prêts à prendre part à des actions de soutien et d'assistance à la population sur demande expresse du Maire.

Professions médicales, interprétariat, métiers du bâtiments (électricité, plomberie...), métiers du transport de personnes...

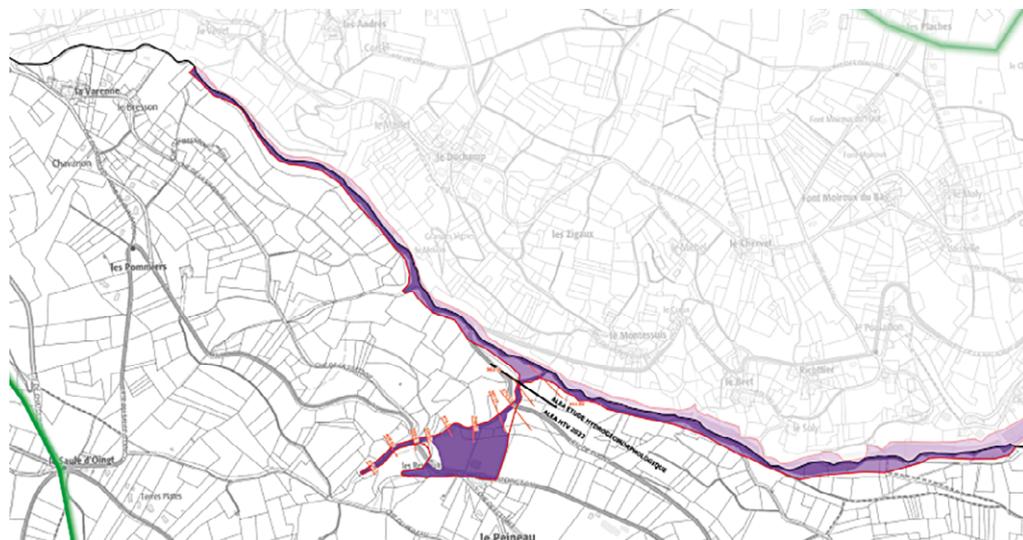
Véhicules, remorques, tracteurs et autres engins de chantier...

Outils, pompes, groupes électrogènes...

Possibilité d'accueil, de restauration, d'hébergements...

Vous seriez volontaires ?

Merci de vous présenter en mairie afin que le secrétariat puisse recueillir vos informations.



COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

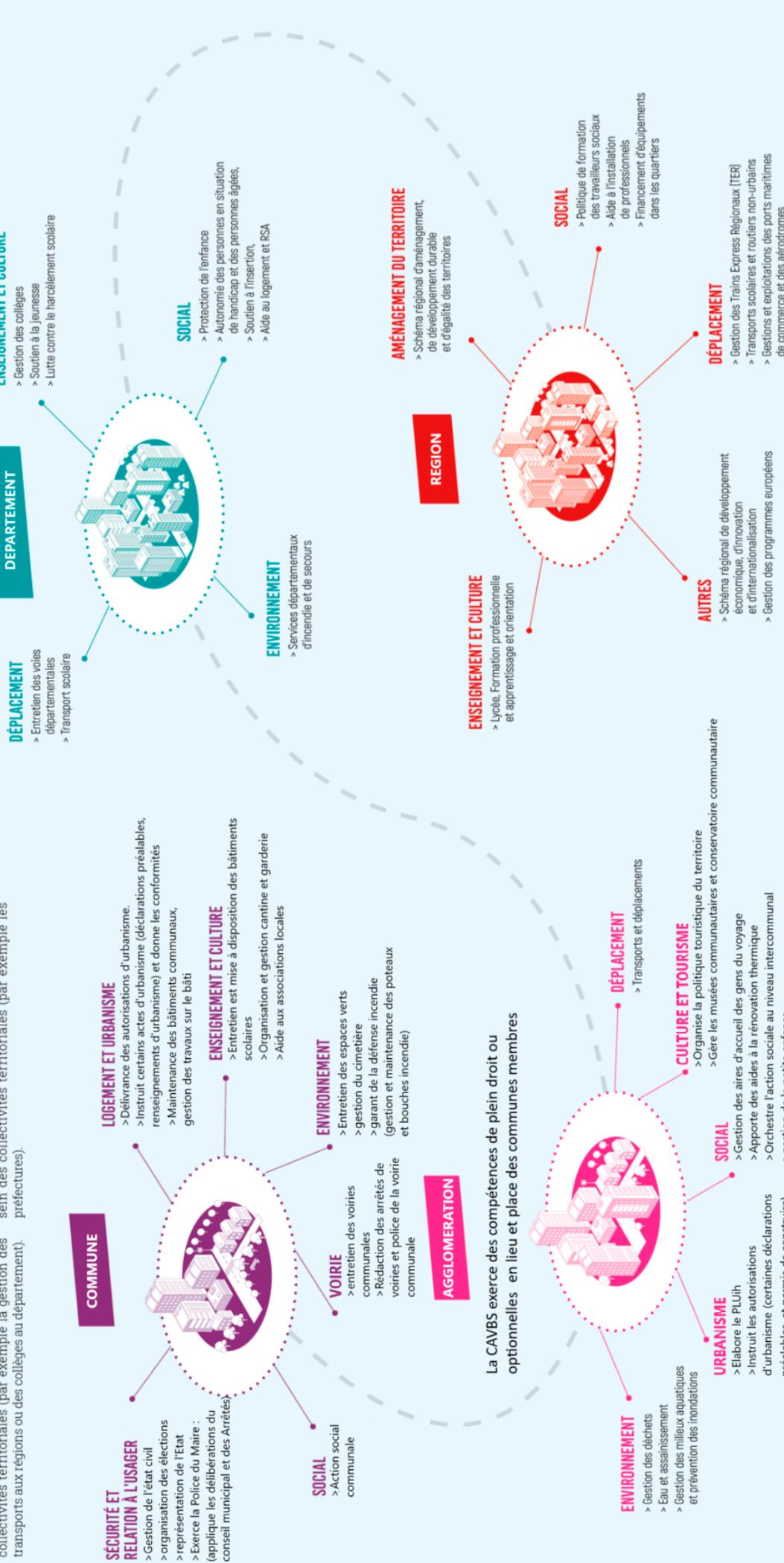
La France est un état décentralisé et déconcentré.

La décentralisation

signifie que l'État transfère des compétences aux collectivités territoriales (par exemple la gestion des transports aux régions ou des collèges au département).

La déconcentration

signifie que certaines structures représentent l'État au sein des collectivités territoriales (par exemple les préfetures).



FOCUS SUR L'ÉTAT

Au niveau local, le Préfet et les services déconcentrés de l'État sont les premiers interlocuteurs des collectivités territoriales, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques publiques et l'application des dispositifs législatifs et réglementaires.

FLEURISSEMENT

Cette année 2024, l'équipe fleurissement a repensé le massif rue de la mairie à côté des places de parking en épi. En effet, les plantes de ce massif avaient du mal à s'épanouir, les essences n'étant pas adaptées au sol acide qui se trouve sous le Cèdre. Nous avons gardé les yuccas et le bambou sacré, tout le reste a été replanté ailleurs.

Nous avons fait le choix d'y mettre des succulentes aux feuilles et fleurs de couleurs différentes et changeantes selon les saisons. Les pluies abondantes du printemps ont permis une bonne installation de celles-ci. Un massif qui est aujourd'hui autonome ou presque... il reste toujours un peu de désherbage !

Nous avons également ajouté un mix d'heuchères de couleurs différentes et des freesias au massif qui fait le carrefour entre la rue de la mairie et l'esplanade du souvenir. Des vivaces qui devraient prendre davantage d'ampleur l'année prochaine.

À l'entrée de la mairie nous avons dû remplacer les Lantanas arbustes qui ont subi la sécheresse des années précédentes. Nous avons opté pour des Lauriers roses.

En ce qui concerne les jardinières réparties sur tout le centre du village, nous avons gardé les dentelaires (vivaces), remis les géraniums, les asparagus et les chlorophytums que nous gardons d'une année sur l'autre.

Pour les nouveautés, nous avons choisi de mettre un mix de Pourpiers à grandes fleurs vers l'église et sur le mur face au parking de la mairie. Nous avons mis des lantanas sur la place de la mairie mixés avec les Dentelaires. Ces lantanas sont semi-persistants, nous allons faire le nécessaire pour les conserver pour l'année prochaine.

Des initiatives et des changements récompensés par le prix d'encouragement décerné par le jury du concours de fleurissement organisé par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

La remise des prix a eu lieu le 19 octobre 2024 à Belmont d'Azergues.

Avis aux habitants du centre village

Il y a de jolis petits coins dans les rues du centre-bourg avec des jardinières faisant parties des façades des maisons, des petits murets qui se prêtent à accueillir des pots et des massifs qui ne demandent qu'à être fleuris. Ces petits espaces sont privés et nous ne pouvons pas intervenir chez vous, en revanche ce serait avec plaisir de vous voir participer au fleurissement de notre beau village. Cela est également pris en compte par le jury du concours.



CIMETIÈRE

Dans notre précédente édition nous vous présentions les objectifs de la mise en conformité du cimetière communal, à savoir :

- **répondre à une obligation légale** portant sur l'espace disponible consacré à l'inhumation des défunts qui doit être cinq fois plus étendu que l'espace présumé nécessaire annuellement.
- **disposer d'espaces pour de nouveaux aménagements** tels que des emplacements destinés aux cavurnes, un jardin du souvenir ainsi qu'un second columbarium.

Pour atteindre ces objectifs, deux procédures de reprises ont été engagées avec l'accompagnement des experts en législation funéraire de la société ELABOR.

PROCÉDURE DE REPRISE DES SÉPULTURES EN TERRAIN COMMUN

Un emplacement situé en Terrain Commun a pour objet d'accueillir un défunt dépourvu de concession pour une durée de 5 années. Passé ce délai, la Commune est en droit de libérer ce dernier, si la famille n'a pas procédé à l'achat d'une concession ou au transfert du défunt vers une concession existante.

À Ville-sur-Jarnioux, ce sont 29 sépultures à l'existence parfois ancienne, qui ont été visées par cette procédure de reprise.

Nous avons fait le choix de tenir compte que certaines d'entre elles continuaient d'être visitées et entretenues, ainsi que de concilier les impératifs de gestion du service public et l'intérêt des familles.

En cela, le Conseil Municipal, par délibération en date du 06 novembre 2023, a décidé d'octroyer un délai d'un an aux familles qui le souhaitaient pour régulariser la situation à leur frais, par l'acquisition d'une concession ou par le transfert du défunt vers une concession du cimetière ou d'un autre cimetière.

Ces dernières ont pu en être averties par voie d'affichage en mairie et au cimetière et via les publications mises en ligne sur les supports de communication numérique.

Dans le meilleur des cas, par courrier lorsque leurs coordonnées étaient connues de nos services ou selon celles de nos vastes recherches généalogiques qui ont pu s'avérer fructueuses.

Bien que certaines familles se soient manifestées, aucune n'a finalement souhaité faire valoir son droit à régularisation.

La procédure de reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun est arrivée à son terme le 6 novembre 2024. Les 29 emplacements concernés pourront donc être repris par la Commune à compter du 18 janvier 2025.

Le coût moyen de cette opération et revenant à la charge de la Commune est estimé à 15 000€.

Celui-ci comprend notamment la dépose des monuments existants et leur évacuation, l'exhumation des corps et la fourniture de reliquaires pour leur transfert vers l'ossuaire communal.

PROCÉDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS À L'ÉTAT D'ABANDON

Elle concerne les emplacements concédés pour une durée de 30 ans ou plus qui ne sont pas encore arrivés à échéance, mais aussi les concessions perpétuelles qui n'ont pas reçu d'inhumation depuis au moins 10 ans, et qui ont cessé d'être entretenues.

L'état d'abandon est caractérisé selon le cumul de plusieurs critères. De ce fait, le dépôt de fleurs ou l'arrachage de végétations parasites, même réguliers, ne suffisent pas à justifier de l'entretien d'une concession.

51 concessions ont été estimées en état d'abandon au sein du cimetière communal.

Elles le sont bien souvent en raison d'un défaut notoire de solidité (cassures, fissures, déjointement, affaissement...) et/ou de celui d'entretien (souillure, rouille, mousse, salpêtre, végétation parasite...).

Les familles et ayants-droits concernés ont été avertis de cette procédure dès début novembre 2024, par les mêmes procédés mis en œuvre pour celle de reprise des sépultures en Terrain Commun.

Un premier constat a eu lieu sur place le 12 décembre 2024, en présence du Maire et de quelques représentants des familles ayant répondu à la convocation qui leur avait été adressée.

Les procès-verbaux décrivant l'état desdites concessions ont été dressés et sont tenus à la disposition des familles. Elles peuvent en demander la consultation en mairie si elles désirent avoir une idée précise de la nature des travaux à effectuer.

Elles disposent d'un délai d'un an pour ce faire.

Deux sépultures ont fait l'objet d'une remise en état, également constatée le 12 décembre 2024. Celles-ci ne relèvent donc plus de cette procédure.

Il reste alors 49 concessions, qui seront soumises à un second constat l'année prochaine.

Celui-ci entérinera la liste des concessions restées à l'état d'abandon dont la Commune pourra alors de nouveau disposer.

La liste mise à jour à la suite du 1^{er} constat est affichée au cimetière, en mairie et également téléchargeable sur le site internet communal :



<https://www.ville-sur-jarnioux.fr/cimetiere-reprise-abandons/>

COMMÉMORATIONS

Cette année, le Caporal Chef 1^{re} Classe SEVRAIN a fait l'honneur de sa présence aux côtés du Maire et de son conseil municipal lors des traditionnelles cérémonies de commémorations du 8 Mai 1945 et du 11 Novembre 1918.

Ces dernières ont été ponctuées par la lecture des discours officiels, des poèmes choisis par les enfants du CME et du dépôt de gerbe au Monuments aux Morts après un temps de recueillement. Elles se sont clôturées par le verre de l'amitié offert par la Municipalité.

Christophe SEVRAIN s'est engagé en avril 1985.

D'abord affecté au 170^e régiment d'infanterie d'Epinal, puis au 42^e d'Offenbourg avant d'intégrer le 8^e Groupe de Chasseur de 1993 à 1999, il termine sa carrière militaire en 2010 au sein du 126^e RI de Brive-la-Gaillarde.

Il a notamment combattu lors de la 1^{re} guerre du golfe en 1991, en ex-Yougoslavie en 1992, à Sarajevo en 1995, au Kosovo en 2001, plusieurs années en Côte d'Ivoire...

En témoignent les nombreuses médailles qu'il revêt.



Nous remercions également la fanfare l'Écho du Beauvallon présente pour la commémoration du 8 Mai 1945.

FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2024



Feu d'artifice offert par la municipalité au cours de la soirée festive organisée par la classe en 5

CONSCRITS DE LA CLASSE EN 4



Fête des classes en 4 du 8 au 10 mars 2024



MATINÉE NETTOYAGE

Samedi 27 avril 2024 a eu lieu l'annuelle matinée "Nettoyage du village" organisée par la Commission Environnement.

Petits et grands se sont réunis au petit matin devant l'école avant de s'atteler par groupe au ramassage des déchets, parfois surprenants mais toujours aussi déconcertants, que des individus peu scrupuleux délaissent ça et là dans notre nature...



Cette année les Villésiens mobilisés ont aussi pu participer à un tirage au sort pour tenter de remporter une récompense pleine de symbolique pour qui attache de l'importance à la préservation de notre environnement : c'est M. Vanhecke qui s'est vu devenir le parrain du prochain arbre planté à Ville-sur-Jarnioux !

Cette matinée s'est achevée convivialement autour du traditionnel verre de l'amitié.



La municipalité remercie tous les participants de leur contribution à rendre notre environnement plus sain et de transmettre ces valeurs aux jeunes générations.

Rendez-vous leur est de nouveau donné en avril prochain... car non...demain n'est malheureusement pas le jour où les indécents cesseront de polluer nos bois, chemins et bords de route...

VŒUX DU MAIRE

Ce samedi 18 janvier 2025, à la salle associative du Tacot, ce sont les enfants membres du Conseil Municipal des Enfants qui ont ouvert la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire.

Prenant leur rôle très au sérieux, ils ont pris la parole chacun leur tour pour relater les projets menés en 2024 et ceux qu'ils envisagent pour 2025, avant d'adresser leurs meilleurs vœux à l'assemblée présente.



Le Maire Gaëtan LIEVRE, entouré de son Conseil Municipal, s'est ensuite prêté au même exercice, avant de donner la parole à M. Pascal RONZIÈRE ; Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.



Cette journée s'est poursuivie en partageant un moment convivial, propice aux échanges et au maintien du lien avec la population Villésienne.



L'ÉCOLE SOPHIE GERMAIN

56 route de Jarnioux | 0474038489

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Les trois classes de l'école ont vécu un projet "architecture" tout au long de l'année.

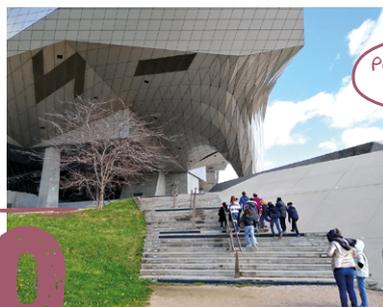
Les élèves ont pu rencontrer des professionnels, par exemple :

- ils ont travaillé avec un architecte sur les maquettes et les plans de l'école, de la classe, les outils de l'architecte et ils ont réalisé des constructions.
- avec une acousticienne, ils ont découvert ce qu'était l'acoustique d'une pièce, d'un bâtiment, et ils sont allés à l'église et à la cantine pour comparer l'acoustique selon les matériaux utilisés pour la construction du bâtiment.
- avec une architecte d'intérieur, ils ont découvert l'intérieur d'un immeuble grâce à une maquette, et ils ont construit un niveau à bulle.
- un électricien est venu présenter son métier.
- les élèves ont rencontré le tailleur de pierre de Theizé et ils sont allés visiter la carrière de pierres dorées. Suite à cette sortie, les CM1 CM2 ont construit une maquette géante d'une maison en pierres dorées.



DE NOMBREUSES SORTIES AU COURS DE L'ANNÉE :

- Une randonnée pour découvrir les cadolles et leurs méthodes de construction.
- La visite du château de Rochebonne à Theizé avec ses différentes étapes de construction et la visite du village et du château de Bagnols.
- Pour les CM1 CM2, une sortie à Lyon pour découvrir l'architecture du musée des Confluences et de ce quartier atypique.



Paroles des enfants

C'est notre sortie préférée ! On a pris le train à la gare de Villefranche puis le métro pour aller au Musée des Confluences

- Pour les élèves de cycles 1 et 2, des sorties dans la nature (accompagnées par une animatrice nature, Méjane Bertrand) pour découvrir :
 - le lierre, un végétal imperméable
 - l'araignée et la construction de sa toile
 - l'hirondelle et sa technique de fabrication de son nid



- l'architecture souterraine des lombrics

C'était une sortie pour étudier les vers de terre ! C'était dans le champ de Mathieu, ici à Ville-sur-Jarnioux. On a creusé des galeries et on a rendu la terre meuble avec une fourchette ou une pelle. On a chanté une chanson pour les faire sortir et on a pu les toucher ! C'était un peu gluant..."

Paroles des enfants



Les apprentissages faits pendant les sorties nature ont trouvé leur aboutissement lors d'une journée de fabrication de maisons pour les fées du jardin de l'école.

IL Y A ÉGALEMENT EU DEUX JOURNÉES SPÉCIALES :

- Une animation KAPLA : un animateur du centre Kapla de Lyon est venu à l'école avec des centaines de buchettes de bois et chaque classe a pu réaliser une construction géante.



Paroles des enfants

Avec les Kapla on a construit le Titanic, un dragon et un énorme pont !
- C'était pas un pont, c'était un aqueduc ! ... euh, ou un viaduc en fait ! ?
- Un aqueduc c'est quand il y a de l'eau qui passe c'est ça ?

- Une animation **LEGO** : les élèves des trois classes se sont succédés à la salle des fêtes pour réaliser une ville géante, avec des habitations, des parcs, des espaces verts, des magasins, un terrain de foot, une école, un hôpital, une caserne de pompiers, une gendarmerie, ...



Dans les classes, les élèves ont découvert des architectes (Zaha Hadid, Gustave Eiffel par exemple), des œuvres architecturales (le Taj Mahal, le Colisée,...), des types de bâtiments selon les pays (isba, yourte, pagode,...).

Les élèves ont créé des œuvres artistiques et musicales sur le thème de l'architecture en travaillant sur le conte d'Hansel et Gretel avec la maison en pain d'épices (qu'ils ont cuisinée et mangée !).

Tout ce petit monde a monté un spectacle de fin d'année qui mettait en valeur les apprentissages autour de cette thématique et le travail fait en musique avec Hélène Schmitt, intervenante du Conservatoire de Villefranche. Un projet riche en découvertes !

On a chanté le "Rock des Orteils" et on a inventé une chorégraphie pour le salut à la fin du spectacle.

Paroles des enfants

En dehors de ce gros projet qui nous a beaucoup occupé, en EPS, les élèves de cycles 2 et 3 ont pratiqué une nouvelle activité à l'école : le vélo. Au bout de 10 séances, ils ont passé leur "savoir rouler" et ont même vécu une sortie très appréciée sur la Voie du Tacot.



Les élèves de CM1 CM2 ont écrit et édité un journal d'école, ils ont fait paraître et ont vendu 5 numéros dans l'année, un vrai travail de journaliste !

Paroles des enfants

Dedans on racontait des choses, d'autres faisaient des dessins ou inventaient des jeux ou des blagues.

Comme chaque année, les élèves de cycle 2 ont également passé leur "savoir nager" en se rendant à la piscine du Nautile pendant 10 séances.

Les élèves de maternelle ont fait un élevage de chenilles jusqu'à ce qu'elles se transforment en papillons (bombox).



Tous ces projets ont eu lieu grâce à l'investissement des parents, à la participation financière du Sou des écoles et de la mairie.

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Cette année, tous les élèves travaillent sur les arbres et la forêt. Ils lisent des histoires, apprennent des poèmes et des chants, réalisent des œuvres d'art autour de cette thématique.

Avec Méjane Bertrand, ils vont découvrir les arbres autour de l'école et apprendre à les reconnaître.

Les élèves de cycles 2 et 3 font de la course d'orientation.

Les élèves de maternelle élèvent cette fois-ci des phasmes.

» 5^o OMaUP' NOY' K[[dO ' M\YKU_0
XVXZOXVX } »

**23 élèves en maternelle (10 ps, 6 ms, 7 gs)
avec Valérie Mounier et
Marie-Odile Chermette (Atsem)**

**21 élèves en cycle 2 (9 cp, 4 ce1, 8 ce2)
avec Mélanie Devigne et Françoise Whiteley**

**21 élèves en cycle 3 (13 cm1, 8 cm2) avec Mathieu
Morisot, également directeur de l'école**

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

MANDAT 2023/2024

Au cours de l'année 2024, les membres du CME ont finalisé le projet de la boîte-à-livres initié l'année précédente. Adossée à l'arrêt de bus en centre-bourg, vous pouvez y déposer des ouvrages et venir en emprunter. Les magazines et journaux n'y sont pas acceptés.



Attention : Pensez aux enfants et n'y déposez pas de la lecture réservée à un public averti.

Celle-ci a l'air d'être utilisée fréquemment, les enfants sont donc contents d'avoir réussi ce projet.

En revanche, ils sont déçus de ne pas avoir réussi à vous convaincre de participer à leur "troc de graines et plantes" se déroulant lors de la journée nettoyage du village en avril dernier.

Aucun visiteur villésien ne s'est arrêté sur leur stand.

L'année précédente il n'avait reçu que peu de visite également. Ils ont alors décidé de ne pas reconduire son organisation.



Aussi, surprise et grande déception pour eux comme pour le Conseil Municipal : l'annulation de l'après-midi intergénérationnel prévu le 8 juin 2024 à la salle du Tacot, faute de participant... Ce moment visait à réunir petits et grands autour d'une collation et de jeux de société d'hier et d'aujourd'hui...

Les enfants ont vraiment à cœur de créer du lien et de vivre des moments de partage avec nos aînés ; c'est pourquoi une nouvelle formule est en cours de réflexion...

MANDAT 2024/2025

Le 15 novembre 2024, tous les élèves du CE1 au CM2 de l'école Sophie Germain étaient appelés à voter pour élire les nouveaux membres pour le mandat 2024/2025.

Ils sont désormais 9 conseillers : **Léana J., Romane, Léonie, Léana L. et Tom ont rejoint Alice, Gabriel, Quentin et Lorelys.**



Lors de leur première réunion en date du 17 novembre 2024, Gabriel a été élu Maire Junior de ce nouveau mandat. Ils se sont ensuite répartis en 3 commissions de travail pour lesquelles 3 adjoints ont été élus : il s'agit de Tom, Quentin et Léonie.

Fin décembre, ils ont accompagné les élus dans leur tournée annuelle de distribution des Colis de Noël aux aînés du Village.



Romane, Gabriel et Quentin, composent la nouvelle "commission Communication". Romane a interviewé ses camarades pour commenter l'article de l'école, Quentin et Gabriel ont recueilli leurs impressions sur les nouveaux repas servis à la cantine.

PÉRISCOLAIRE

Du changement dans les assiettes !

Suite au renouvellement du marché public de restauration collective, la société API Restauration est, depuis septembre 2024, notre nouveau prestataire en charge de la préparation et de la livraison en liaison froide des repas servis quotidiennement aux élèves de l'école.

Mais qu'en pensent les enfants ?

Quentin et Gabriel ont mené l'enquête en interrogeant 29 de leurs camarades :

- 7 trouvent les repas meilleurs, 12 ne trouvent pas de différence, 10 estiment les plats moins bons.
- À l'unanimité, le plat élu le meilleur de ce 1^{er} trimestre est : "LES FAJITAS !"

- C'est une galette de maïs qu'on roule avec de la viande de bœuf hachée, des légumes, du maïs et de épices mexicaines dedans.

- On a pu les fabriquer nous-mêmes.

- Ça piquait un peu quand même...

- C'est trop bien parce que ça se mange avec les doigts !

- Oui sauf quand on la plie mal ça coule partout (rires).

- Le plat qui plaît le moins c'est le yaourt nature.

Parce-que quand le yaourt il est nature, il est pas assez sucré !

Paroles des enfants

Paroles des enfants

EQUIPE PÉRISCOLAIRE

Marie-Odile CHERMETTE, Aurélie JAMBON, Angélique MERLE, Adeline MEUNIER, Corinne POULY

cantine@ville-sur-jarnioux.fr | garderieperiscolaire@ville-sur-jarnioux.fr

Pour toutes questions concernant la facturation :

secretariat@ville-sur-jarnioux.fr

SOU DES ÉCOLES

Le Sou des Ecoles plus communément appelé "le Sou" est une association à but non lucratif qui réunit les parents des élèves de l'école de notre commune. L'association, par ses manifestations, crée du lien entre les enfants, entre leurs parents, et avec les membres de notre village. Aussi et surtout, les actions menées par le Sou permettent de récolter des fonds destinés à soutenir financièrement les initiatives pédagogiques du corps enseignant. Un cercle vertueux !

L'année 2024 écoulée a ainsi permis (entre autres) :

- De partager, pour les enfants et leurs parents, 2 cinéclubs avec le visionnage des films "Vice-Versa" et "Azur et Asmar",
- De la mise en place de la fête de printemps, les enfants ont défilé dans le village, avant de profiter d'un moment convivial sur la place du village.
- D'organiser la deuxième édition de la brocante au cœur de notre village,
- De remettre en place la kermesse de l'école, un samedi, avec un repas le midi et divers jeux pour les enfants.
- D'accueillir les nouvelles familles au sein de l'école en septembre 2024, avec le traditionnel goûter des parents.



Les gagnants du concours de citrouille

L'ASTV

En 2024, l'ASTV a réuni ses membres le 6 juillet pour un méchoui réservé

aux adhérents. La pluie étant malheureusement de la partie, le méchoui, qui devait se dérouler dans un pré, s'est déroulé à la salle du Tacot. Les quelques séries de tir prévues ont bien évidemment été annulées. Malgré cela, la journée s'est passée dans la bonne humeur et ce fut une bonne journée.



et jambon madère qui était proposée à la salle du Tacot. Encore une belle réussite et merci à vous qui êtes venus nombreux acheter et consommer. Bravo à la famille HYVERNAT pour la cuisine des délicieuses tripes, ainsi qu'à l'auberge de Montmelas pour le jambon madère.

Les participants au méchoui

Pour 2025, il est prévu en juin, soit un déplacement en car dans un club de ball-trap de la région (Il faut bien tirer quelques cartouches de temps en temps !), soit à nouveau, un méchoui.

Une journée vente sera à nouveau organisée, mais à une autre période de l'année. Ce devrait être plutôt en début d'année. Ces dates sont à confirmer lors de l'Assemblée Générale du 5 avril 2025.

2025, année électorale, le bureau de l'ASTV est reconduit à l'identique pour 4 ans :

- Président Jean-Pierre ALEXELINE. vice-président Georges HYVERNAT.
- Trésorier Philippe GIRIN. trésorier adjoint Stéphane ALEXELINE.
- Secrétaire Frédéric SAUNIER. secrétaire adjoint Yann ALEXELINE
- Membre Eric CARRA

Le 13 octobre 2024, c'était une vente, ouverte à tous, de tripes

L'équipe organisatrice de la vente du 13 octobre



© Sou des écoles de Ville-sur-Jarnix

- D'offrir aux enfants une fête d'Halloween, avec la deuxième édition du concours de courge.
- D'assurer la troisième édition du marché de la Saint Nicolas sur la place du village.

En parallèle le Sou a participé au financement de sorties scolaires, d'achat de matériel, de livres, etc.

Le Sou renouvelle le financement de l'intervenante nature, Méjane.

Nous financerons cette année les points suivants :

- Abonnement magazine salamandre, achat livres en lien avec le projet, Série de romans pour le Cycle 3
- Sortie en forêt col de cri avec guide géoparc ou à la Forêt du Roche d'Ajoux
- Achat pour le jardin + pour les sorties en forêt.
- Elevage de phasmes pour la maternelle
- Livret maternelle
- Achat pour l'art visuel
- Cadeaux de Noël
- Tricycle pour la maternelle

Lors de son assemblée générale ordinaire en date du 17 septembre 2024, le bureau du Sou a été renouvelé. Sont désormais membres actifs du bureau :

- Michaël MATUR, en qualité de Président
- Coralie BICREL, en qualité de trésorière
- Etienne WASSER en qualité de secrétaire

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le 31 août a eu lieu la deuxième édition du forum des associations de Ville-sur-Jarnioux. Le but de cette matinée est de faire connaître au public leur existence et de présenter la nature de leurs activités.

Nous tenons à remercier toutes les associations qui ont participé et fait vivre cette matinée conviviale.

- Les associations des conscrits
- Sou des Ecoles
- Patrimoine et traditions
- La compagnie des loisirs
- Etoile sportive Liergoise
- System Rock
- Association de chasse

Ce rendez-vous est utile au public, il s'avère l'être tout autant pour les associations du village, **qui ont pu échanger entre elles, donnant parfois des idées et d'envisager de futures collaborations.**



LA COMPAGNIE DES LOISIRS...

Le dimanche 23 juin 2024 s'est déroulé le gala annuel de la Compagnie des Loisirs : cet événement, se déroulant à la salle Cherpin à Theizé, a été une belle réussite, marquée par la participation enthousiaste de nombreux adhérents et invités. Les danseuses du cours Modern Jazz de Virginie ainsi que les artistes du cours d'éveil corporel de Sandrine ont offert aux spectateurs un spectacle de qualité durant 1 heure ! Les élèves du cours d'art de Juliette ont fabriqué et décoré les programmes de ce gala. Petits et grands ont ainsi passé une très belle après-midi, se retrouvant à la fin autour d'un verre et de crêpes !



Enfin, les différentes activités proposées par la Compagnie des Loisirs étaient mises en valeur par des affiches réalisées par les intervenants, exposées au fond de la salle : karaté, yoga, qi-kong, marche sportive, cours abdo-fessiers et couture.

AMICALE BOULE VILLESIEENNE

Notre société dynamique revient sur les principaux événements de cette année 2024.

Au printemps, nous avons mis en place un nouvel éclairage avec les poteaux récupérés suite aux travaux Route de la Penière et des projecteurs offerts par un licencié.

Les travaux ont été réalisés par les amicalistes.

Nos licenciés ont participé aux concours régionaux et qualificatifs aux différents Championnats de France. Alexandre BRESSAND nous représentera en tête-à-tête.

Nos vétérans sont toujours actifs les jeudis.

Nos différents concours : "Coupe de la Municipalité", "Coupe du Cochon", "Coupe Longefay" ont été une réussite complète où les lauréats et participants ont loué l'accueil et l'organisation.

Seul petit bémol : peu de gens du village viennent nous voir à ces occasions...

Remerciements à la municipalité pour son aide ainsi qu'à tous nos sponsors.

Tous nos vœux de réussite aux licenciés, de santé et de bonheur aux Villésiens et Villésiennes !

CONCOURS À VENIR :

- 3 mai 2025 : Coupe du Cochon
Dès 9h au boulodrome de Ville-sur-Jarnioux
- 19 juillet 2025 : But d'honneur
Dès 9h au boulodrome de Ville-sur-Jarnioux
- 23 août 2025 : Coupe Longefay
Dès 8h au boulodrome de Ville-sur-Jarnioux
- 2 novembre 2025 : Coupe de la Municipalité
Dès 7h30 au boulodrome de Villefranche-sur-Saône.



SYSTEM ROCK



L'Association System Rock, à l'issue de son Assemblée Générale du mercredi 2 octobre 2024, a décidé de se mettre en sommeil.

Après une dizaine d'années d'animations musicales, l'Association System Rock est victime de l'essoufflement de ses bénévoles, du manque de nouveaux membres actifs, d'une série d'annulations et d'une faible fréquentation de ses manifestations ces dernières années.

Si vous souhaitez la réveiller et faire à nouveau danser et chanter les amateurs de musique, merci de contacter le Président : goubet.jean-francois-alix@orange.fr.

VENTE DE FLEURS DE LA FÊTE DES MÈRES

Chaque année, l'ADMR Cœur des Pierres Dorées organise sa vente de fleurs à l'occasion de la Fête des Mères sur la place du village. L'occasion pour nous de mettre une Villésienne à l'honneur !

ADMR
1^{er} réseau national et associatif de service à la personne

L'association ADMR Cœur des Pierres Dorées

RECRUTE CDD/CDI

AIDES A DOMICILE & AUXILIAIRES DE VIE SOCIALE
Poste évolutif & Formation assurée

04.74.71.15.34

admrcoeurdesspierresdorées@fedes69.admr.org
47, rue Saint Antoine 69620 THEIZE

Très tôt ce samedi 25 mai 2024, Elodie Hyvernat installe tables et bancs sur la place de l'Église. Elle va y exposer avec soin et avec goût toutes les plantes et compositions florales qu'elle a déchargé de son véhicule. Elle va les vendre au profit du



personnel de l'ADMR, entre 8h et 12h samedi et dimanche, aux Villésiens et villageois alentours désireux de faire plaisir à leur chère maman.

Tout cela, Elodie le fait chaque année depuis 20 ans !

Un très bel exemple d'altruisme et d'engagement dans la durée qu'Elodie a su transmettre à son fils Jules, 15 ans, qui l'accompagne et lui apporte son aide depuis son plus jeune âge.

DEUX NOUVELLES ASSOCIATIONS

ENSEMBLE POUR LES REFUGES ANIMALIERS (ERA)

En 2023, un collectif villésien s'était créé pour organiser **une collecte alimentaire pour les animaux au profit de la SPA**. La volonté de pérenniser notre action pour aider les refuges animaliers et les personnes qui sauvent de nombreux animaux abandonnés à mener à la création d'une association en novembre 2024 nommée Ensemble pour les Refuges Animaliers (ERA), composée de 7 membres actifs. Ce nouveau statut permettra d'élargir notre périmètre d'opération.

Notre seconde collecte a eu lieu cette fin d'année et a permis de collecter 220KG d'aliments pour chiens, chats et autres

animaux, 91 couvertures, dodos et autres textiles, de nombreux jouets et accessoires divers (laissez, colliers, gamelles, caisses de transport...).

Nous avons à cœur de voir grandir cette initiative et d'avoir votre soutien.



Contact : soutien.refuges.vsj@gmail.com

ÉDITIONS MAGIE

Association réunissant deux villésiennes : une professionnelle de santé et une auteure-illustratrice, "Editions Magie" est ouverte aux adhésions bénévoles de personnes qui trouveraient du sens au projet et seraient emballés à l'idée de promouvoir le livre sur les salons ou auprès des enfants. L'association est née de nos projets d'écriture et elle promeut la distribution des hypno livres que nous créons.

Un hypno livre c'est un livre jeunesse qui illustre une technique d'hypnoanalgésie. L'hypnoanalgésie est l'utilisation de l'hypnose médicale pour réduire les douleurs, anxiété...

Tous les bénéfices servent à imprimer et distribuer les tomes 1 à 4 de la collection, ou notre participation aux salons.

Nous avons donc créé une collection : "Explore tes pouvoirs grâce à l'hypnose", spécialement conçue pour les enfants de 4 à 12 ans.

Le 1^{er} tome intitulé "Charlyse et le gant magique", aide les enfants à apaiser leurs petites douleurs et inconforts grâce à une technique ludique d'hypnoanalgésie.



LES CLASSES

CLASSE EN 5 Les conscrits de Ville-sur-Jarnioux : une tradition à ne pas manquer !

Ville-sur-Jarnioux s'apprête à vibrer au rythme des conscrits ! **RENDEZ-VOUS LE VENDREDI 14 MARS À 20H** pour une magnifique retraite aux flambeaux, un moment magique où lumière et convivialité illumineront les rues du village. Une belle occasion de venir encourager nos conscrits, et de partager un moment chaleureux entre voisins et amis. Un bal organisé par les Classes en 7 terminera la soirée.

Les festivités se poursuivront le **DIMANCHE 16 MARS** avec une messe en l'église à 10h, suivie à 11h d'un défilé haut en couleur. Les conscrits, vêtus de leurs plus beaux atours, défilent dans une ambiance festive et animée. Pour clôturer cette matinée, un vin d'honneur sera offert, l'occasion parfaite pour échanger et célébrer ensemble cette belle tradition intergénérationnelle.

Ne manquez pas ce rendez-vous incontournable, où joie, partage et convivialité seront au cœur de la fête ! À très vite



pour célébrer avec nous les conscrits de Ville-sur-Jarnioux ! Vous souhaitez rejoindre les Classes en 5, le bureau reste à votre écoute. Antoine, Michael et Elisabeth (06 22 81 11 93). Chaque année, fin juillet, est organisé le Concours de pétanque. Nous ne manquons pas également de nous réunir pour la galette des rois, autour d'un déjeuner au printemps, et lors de 2 à 3 réunions par an.

CLASSE EN 6 La classe en 6 ne sera malheureusement pas en mesure de prendre en charge l'organisation des conscrits pour la classe en 5 comme le veut la coutume. Divers facteurs nous contraignent à renoncer à cet événement si cher à nos traditions.

Nous espérons que l'esprit des conscrits restera vivant et que nous pourrions nous retrouver pour célébrer cette belle tradition dans les années à venir.

Nous restons avec Arnaud Hermelin (06 82 58 46 07 et arnaud.hermelin@gmail.com) et moi-même (06 71 55 67 67 et guillaume.casenove@orange.fr) à la disposition de toute personne qui souhaiterait reprendre le flambeau de la classe tant en termes d'organisation que de soutien ! Merci pour votre compréhension.

CLASSE EN 7

Nous organisons tous les ans 2 manifestations :

SOIRÉE BIÈRES / MOULES FRITES Le 15 février 2025 à la salle des fêtes, nous vous attendons nombreux. Un flyer sera distribué dans vos boîtes aux lettres quelques semaines avant pour vous permettre de réserver vos places

VENTE DE SAUCISSONS AU GÊNE Un vendredi soir fin septembre ou début octobre selon les dates des vendanges à partir de 16h sur la place du village.



Si vous êtes nés en 7, que vous ayez 20, 30... 90 ans, ou même 18 ou 19 ans, vous êtes concernés !

Vous hésitez encore ou êtes simplement curieux de découvrir comment cela se passe ?

Contactez nous par mail, nous serons ravis de vous inviter à notre prochaine réunion, nous pourrions ainsi faire connaissance et vous présenter notre classe.



classeen7villesurjarnioux@gmail.com

CLASSE EN 8

Soirée de retrouvailles pour la Classe en 8

L'Amicale des Classes en 8 de Ville-sur-Jarniou s'est rassemblée le samedi 30 novembre 2024 à la mairie autour d'un repas partagé.

Cette soirée de retrouvailles fût l'occasion de reprendre des nouvelles de chacun, se projeter dans de futurs évènements à organiser...

L'ambiance fût chaleureuse, gourmande et festive avec la dégustation des mets salés et sucrés préparés par chacun, sans oublier les bons vins du Beaujolais qui nous ont permis de trinquer à la santé... de la Classe en 8 bien-sûr !

Pour l'occasion, nous étions une quinzaine de conscrits (accompagnés des conjoint(e)s) à nous réunir, dont 2 futures conscrites de 20 ans, motivées à battre le rappel auprès des jeunes du village.



Ce moment de convivialité nous a permis de nous retrouver, toutes générations confondues et d'envisager l'organisation d'une future manifestation de la Classe en 8, certainement courant du mois de juin 2025.

Nous invitons toutes les personnes nées une année se terminant en 8 à nous rejoindre et à se faire connaître auprès du président de la classe en 8 :

Philippe Dugelay 06 80 57 39 05 - p.dugelay@sobeca.fr

UNE PETITE CLASSE AU GRAND CŒUR, C'EST AINSI QUE NOUS POURRIONS DÉCRIRE LA CLASSE EN 4 DE VILLE-SUR-JARNIOUX !

Représentée par notre Doyen et Mascotte : Serge 70 ans ; notre Trio de 60 ans Fabienne, Sylvie et Bruno ; le club des Quinquas avec Sandrine, Christelle, Cyril, Karine, Alexia et France; nos 2 Jolies 40 ans Céline et Virginie ; notre Super Président trentenaire Axel ; nos Chers 20 ans Thomas, Éloïse, Eva, Julie, Noémie, Alhan, Elliott, Romain, Baptiste, et Mattis ! Sans oublier la Relève les 10 ans : Lucie, Lorelys, Maël, Tristan, Quentin, Aïx, Alessia, Victoria et Julia !

La fête était belle et réussie, ce week end du 9-10 mars dernier, que ce soit la retraite aux flambeaux où nous avons vu la Vie en Rose Barbie, la Vague ou le Vin d'honneur au cours duquel un rayon de soleil s'est invité pour nous réchauffer le cœur, ou notre Banquet ! Nous étions tous réunis pour partager de bons moments.

Merci aux habitants de Ville-sur-Jarniou qui nous ont accompagnés dans notre passage de dizaine.

Merci à M. le Maire et son équipe qui nous ont aidé dans l'organisation.

Mention spéciale aux jeunes des Classes en 5 et en 6 pour avoir gonflé les rangs, pour notre plus grand plaisir !

Cette année encore, au travers de cette belle tradition des conscrits nous avons pu maintenir et créer de nouveaux liens d'amitié intergénérationnels !

Vive la 4 ! Vive les conscrits !

REMISE DES CLÉS

Lundi 11 mars 2024 - Caveau de la mairie

Comme le veut la tradition, le Maire et son conseil municipal ont invité la classe en 4 à passer un moment festif et convivial pour la remise des clés de la Commune clôturant ainsi les festivités des conscrits 2024.



PATRIMOINE & TRADITIONS

Créée en 1994, notre association comptant aujourd'hui 56 membres, a fêté sa 30^e année en 2024.

ACTIVITÉS 2024

9 février Conférence en mairie animée par Jean-Claude DUBOIS "La Forêt : les relations entre les arbres et leur environnement."

9 et 13 avril Géo-événement en partenariat avec "Les amis de la Voie du Tacot" : circuit découverte de la géologie du Bourg au Crêt du Py.

16 mai Visite commentée du Vieil Arbresle et de la Ferme Reverdy



22 et 25 mai Géo-événement en partenariat avec "Les amis de la Voie du Tacot" : balade botanique sur la voie entre Ville et Jarnioux avec Jean-Claude Dubois.

25 mai Fête de la Carrière de Glay à St-Germain Nuelles : divers stands et animations ; démonstrations de sculpteurs, graveurs, tailleurs de pierres et forgerons ; expositions d'œuvres variées dont celles de Robert BRAYMAND, murailler.

1^{er} juin - 30 ans de l'association ! En raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions, le repas musical prévu à la salle du Tacot a été annulé. Nous nous sommes retrouvés au restaurant La Cadole à Sainte-Paule pour un déjeuner sympathique !

22 et 23 juin - Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins.

Exposition sur les zones humides avec intervention de Monsieur M A R D U E L , sourcier.



27 juillet Balade géologique en calade et présentation de l'"atelier Pierres" près de la cadole du Parc Simone Veil à Villefranche-sur-Saône.

14 septembre - Fête de l'environnement à Villefranche-sur-Saône. Présentation des lavoirs de Ville-sur-Jarnioux et des muraillers.

21 et 22 septembre 2024 - Journée Européenne du Patrimoine. Thème : "Patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions" et "Patrimoine Maritime"

21 septembre Randonnée guidée "Itinéraire découverte et Panorama de Ville"

22 septembre Ouverture de l'Église Saint-Martin et des chapelles Saint-Roch et Saint-Clair.

25 octobre "Le Moyen Âge dans les Pierres Dorées" Conférence à la salle du Tacot animée par Bruno Galland, Directeur des Archives Départementales et Métropolitaines - Conservateur des antiquités et objets d'art.



EN 2025

NOUVEAU PROJET : "Chemin Échelle du Temps - Du big-bang à l'Homme" Des membres de l'Association aidés par des spécialistes se sont plongés dans la formation du monde. Pour partager ce qu'ils ont appris et rendre plus concrète cette connaissance, ils ont imaginé de matérialiser le long d'un chemin les millions d'années en pas. Il y aura 49 bornes et 4 panneaux pédagogiques sur un chemin de 1.6 km au départ de la salle du Tacot jusqu'à Cosset, le long de la Voie du Tacot...

L'ATELIER DE CALLIGRAPHIE vous propose l'étude du trait et de l'espace. L'enluminure désigne les diverses techniques décoratives utilisées au Moyen Âge pour embellir ou faciliter la lecture des textes. **Nicole Wiernsperger 06 22 45 70 53 | cogitage@gmail.com**

ATELIER PIERRES L'association poursuit les stages d'initiation à la technique de construction en pierres sèches. Robert Braymand accueille toutes celles et ceux qui souhaitent apprendre à remonter des murs dans le cadre de la préservation du petit patrimoine bâti, tous les 2^e vendredis et le samedi qui suit. Lieu de rendez-vous pour 2025 : Chapelle Saint-Roch



DATES À RETENIR

27-29 JUIN 2025 Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins

20-21 SEPTEMBRE 2025 Journées Européennes du Patrimoine



<https://patrimoine-traditions-villesurjarnioux.e-monsite.com>

patrimoine.et.traditions265@gmail.com

Ils ont brillé en 2024 !

Elyne BLANCHARD-DEROCLES

19 ans, médaillée d'argent et médaillée de bronze par deux fois aux Championnats du Monde de Kempo à Antalya en Turquie en avril 2024.

Elyne, villésienne et Alessandro Geoffray, tous deux élèves au club de kung-fu "Association Team Shaolin" de Theizé ont représenté la France au sein de la délégation.



© Association Team Shaolin



© Association Team Shaolin

Ce déplacement avec leur coach et entraîneur, Frédéric Geoffray a été rendu possible notamment grâce à la participation financière de la mairie de Ville-sur-Jarnioux.

Le Kempo est un art martial japonais pouvant être traduit par "méthode du poing". Il prend plusieurs formes en compétition. Elyne et Alessandro ont concouru dans 4 de ses disciplines (self-défense, soumission, semi-kempo et full-kempo).

Elyne obtient 2 médailles de bronze et une médaille d'argent en semi-kempo.

Alessandro excelle en obtenant une médaille de bronze et un titre mondial en full-kempo.

L'Association Team Shaolin réitère ses remerciements à la mairie de Ville-sur-Jarnioux et à tous les partenaires sans qui tout cela n'aurait pas été possible.

En avril 2025, les championnats du monde de Kempo auront lieu à Caldas da Rainha au Portugal : les 2 combattants et leur club espèrent être sélectionnés pour participer à nouveau à cette belle compétition.

Léandre MARTINEZ

Jeune pilote moto de vitesse âgé de 11 ans.



© K78 académie

Léandre a commencé la moto à 3 ans et demi par la motocross en catégorie loisirs. À 7 ans il intégrera pendant 3 ans le championnat de France mini ogp 110cm³ avec la Tati Team ayant comme coach Julien Enjolras. **À 10 ans, il participe au championnat de France mini GP en 160cm³ et il décroche le titre de Champion de France FR en étant dans la Team de la K78.** Cette victoire lui permet de se qualifier pour la finale mondiale en Espagne pour représenter la France au mois de novembre. Il se qualifie les premiers jours pour accéder à la finale et il termine à la 8^e place au classement général sur 42 pilotes.

En 2025, il remet son titre en jeu et reste aux couleurs de la K78 Académie. Il est bel et bien décidé à retourner en Espagne et à en découdre une nouvelle fois ! Il intègre également le collectif espoir France FR. En 2025, Léandre va en parallèle participer au championnat de France FSBK en catégorie moto 4 avec le team BRS pour apprivoiser les grands circuits.

Vous pouvez suivre ses aventures sur Instagram @Leandre Team 8

Léandre est un garçon déterminé, passionné et rigoureux avec de belles ambitions. Son but étant de réaliser un jour son rêve de devenir pilote de moto GP.

LES BRÈVES

DU

TERRITOIRE

ACTUALITÉS, SERVICES ET
ÉVÉNEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS SAÔNE



• Mobilité

UNE STATION DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DE VÉLOS INSTALLÉE PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Une **station de réparation et d'entretien de vélos** a été installée dans chacune des **18 communes** du territoire, dont une à **Ville-sur-Jarnioux**, près de la **salle des fêtes**.

Accessible à tous, cette station permet de suspendre son vélo par la selle afin d'effectuer les réparations sans avoir à se baisser : tournevis, clés Torx, Allen, à molette, plate, pompe de gonflage, etc.



De plus, afin d'encourager la multimodalité lors des déplacements, des **places de stationnement dédiées au covoiturage** ont été installées à proximité, sur le parking de la salle des fêtes.

• Transports en commun

RÉSERVEZ VOTRE BUS À LA DEMANDE



Depuis la rentrée de septembre 2024, le réseau Libellule a évolué avec une offre de transports en commun renforcée sur les communes du territoire.

Les fréquences ont été augmentées, les amplitudes horaires élargies et le **service de transport à la demande « RésaLib »** a été étendu à **de nouvelles communes rurales**. Ce service permet de réserver un minibus de 7h à 19h30, jusqu'à 30 minutes avant le départ.

Ville-sur-Jarnioux fait partie des communes desservies par « RésaLib », grâce à la ligne B qui s'étend de Montmelas-Saint-Sorlin à Villefranche-sur-Saône, en passant par 8 communes.

➤ **Réservations** via l'application Résalib, le site internet Libellule ou par téléphone au **0800 350 380**.

• Urbanisme

UN PLUiH POUR DONNER LES MÊMES RÈGLES D'URBANISME AUX 18 COMMUNES

Mercredi 9 octobre 2024, les élus de la Communauté d'agglomération ont arrêté les orientations et prescriptions du **Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH)**.

Véritable **outil de planification stratégique**, ce document de référence va donner un cadre et des outils aux **18 communes** pour leur permettre de poursuivre leur développement à l'horizon 2034. Fruit de quatre ans de travail, de plus de 260 réunions et d'une large concertation, il est construit autour de trois mots clés : un développement maîtrisé, équilibré et exigeant. **Après la consultation des personnes publiques associées, l'enquête publique** permettra aux habitants de formuler leurs observations avant l'approbation du PLUiH au second semestre 2025.





• **Musiques actuelles et jeunes talents**
« l'ampli », TROISIÈME ÉDITION !



Après le succès des deux premières éditions, « l'ampli » est de retour. Objectif : faire éclore les nouveaux talents musicaux du territoire.

« l'ampli » est ouvert aux musiciens amateurs de 15 à 30 ans, se produisant en groupe ou en solo.

Ce dispositif porté par la Communauté d'agglomération propose à ses lauréats un accompagnement complet :

résidence, accompagnement artistique, formation coaching, enregistrement d'un album, etc. À l'issue des candidatures, **2 artistes et un duo ont été sélectionnés par le jury** : « Le fou du Roi », « Enchantéed » et « Stèn ». Dès le 7 mars, ils se produiront lors d'un concert tremplin où le jury désignera les lauréats « Or » et « Argent » de l'édition 2025.



Retrouvez toutes les actualités de « l'ampli » (lauréats, concerts, formation, etc.) sur ou sur agglo-villefranche.fr



• **Agriculture et biodiversité**
UN FONDS HAIES POUR PRÉSERVER LES PAYSAGES DU TERRITOIRE

Afin de soutenir l'agriculture et de préserver les paysages du territoire ainsi que la qualité de l'air, la **Communauté d'agglomération a mis en place un Fonds haies et agroforesterie**. Dans un premier temps, il permettra la plantation de 10 kilomètres linéaires de haies et de 150 arbres champêtres sur le territoire.

Ce premier plan doté de 170 000€ permet de soutenir les projets des agriculteurs et des communes. La présence de haies et d'arbres en milieu agricole et naturel vise à créer un habitat favorable à la biodiversité, à encourager l'adaptation au changement climatique dans les exploitations agricoles, à réduire l'érosion des sols et les ruissellements, et à prévenir les inondations.

➤ Vous êtes agriculteur et souhaitez planter des haies sur vos parcelles ? **Contactez le service agriculture à : contact@agglo-villefranche.fr avant avril 2025** pour bénéficier du fonds haies à l'hiver 2025-2026.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT pour acquérir votre composteur individuel :

• **Tri et valorisation des déchets alimentaires**

RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR INDIVIDUEL !

La Communauté d'agglomération propose à ses habitants des **composteurs individuels pour trier leurs biodéchets et les valoriser en compost**. L'objectif est d'équiper le maximum d'habitations individuelles sur 2 ans, en complément des autres solutions de compostage déjà proposées, comme les **composteurs partagés** ou les **bornes d'apport volontaire**.

Les **composteurs individuels**, fabriqués à 100% avec du bois provenant des régions AuRA et Bourgogne-Franche-Comté, sont proposés au prix de 20€ (56€ sont pris en charge par la Communauté d'agglomération), et distribués **au Palais Omnisports de l'Escalé à Arnas après réservation sur le site agglo-villefranche.fr via un formulaire**.



47 habitants de Ville-sur-Jarnioux se sont déjà procurés un composteur individuel



115 rue Paul Bert
 69400 Villefranche-sur-Saône
 Tél. +33 (0)4 74 68 23 08
www.agglo-villefranche.fr



INFOS PRATIQUES

TRI SÉLECTIF

2 points d'apport volontaire sont à votre disposition

Rappel : il est strictement interdit de déposer des déchets (verre, papier, carton, textile...) au pied des points d'apport volontaire (PAV) ou à proximité.

Ces dépôts sont considérés comme dépôts sauvages et peuvent provoquer des nuisances et des problèmes de salubrité publique. Nous comptons sur votre civisme.



1. Près du local technique (route de la Maladière)



2. Près de la salle associative du tacot (chemin du tacot)



DÉCHETTERIE

Elles reçoivent les déchets qui ne peuvent pas être collectés par le biais de la collecte des ordures ménagères du fait de leur volume, de leur dangerosité ou de leur nature recyclable ou valorisable.

Obtenez gratuitement votre badge d'accès aux 4 déchetteries du territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées en mairie sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

La délivrance est gratuite pour la première carte. En cas de perte, la deuxième carte est facturée 20€ (chèque à l'ordre du Trésor Public).

- **Déchetterie d'Anse** ► avenue de Lossburg
- **Déchetterie de Chazay** ► route de Saint Antoine
- **Déchetterie de Theizé** ► lieu-dit Le Merloup
- **Déchetterie de Saint-Laurent-d'Oingt** ► ZA Les Plaines

La plus proche est à Theizé dont les horaires sont les suivants :

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN		9h - 12h		9h - 12h	9h - 12h
APRÈS-MIDI	14h - 17h				

Plus d'informations auprès de la CCBPD :

04 74 67 00 25 ou <https://www.cc-pierresdorees.com/>

ORDURES MÉNAGÈRES



La collecte des ordures ménagères est gérée par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS).

Elle a lieu le **LUNDI**, toutefois les horaires de ramassage peuvent varier. Vos containers doivent être sortis la veille au soir et rentrés le jour-même de la collecte.

COORDONNÉES UTILES

BIBLIOTHÈQUE DE THEIZÉ

47 rue Saint Antoine 69620 THEIZÉ
 Dans la cour de l'Agence Postale
 04 74 71 29 79 bibli.theize@gmail.com
 Mardi-jeudi-vendredi 9:30-11:30
 Mercredi 9:30-12:00 / 16:00-18:00
 Samedi 9:30-12:00

CABINET D'INFIRMIÈRES

34 route de Theizé - POUILLY-LE-MONIAL
 69400 PORTE DES PIERRES DORÉES 06 98 09 16 04

LA POSTE

333 montée Saint-Éloi - LIERGUES
 69400 PORTE DES PIERRES DORÉES
 Lundi Fermé - Mardi 09:00-11:45 / 14:30-17:00
 Mercredi-jeudi-vendredi 09:00-12:00 / 14:30-17:00
 Samedi 09:00-12:00

MAISON DU RHÔNE et MAISON FRANCE SERVICES

59 avenue du 8 Mai 1945 - LE BOIS D'OINGT
 69620 VAL D'OINGT 04 74 71 60 16

PAROISSE CATHOLIQUE SAINT-VINCENT DES PIERRES DORÉES

73 rue Peigneaux Dames - LE BOIS D'OINGT
 69620 VAL D'OINGT 04 74 71 62 93

ADMR DU CŒUR DES PIERRES DORÉES

Premier réseau associatif national de services à la personne
 Le bourg 69620 THEIZÉ 04 74 71 15 34
 admr.despierresdorees@fed69.admr.org
 Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
 Accueil physique : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

LOCATION DE LA SALLE DU TACOT

HABITANT DE VILLE-SUR-JARNIOUX	▶ 350 €
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	▶ Gratuit une fois par an et 150 € pour les suivantes dès lors que la manifestation génère des profits
HABITANT HORS VILLE-SUR-JARNIOUX	▶ 700 €
Caution location salle	▶ 1000 €
Caution spécifique pour l'état de propreté de la salle et ses extérieurs	▶ 200 € (caution encaissée si l'état de propreté est non satisfaisant)
Caution spécifique pour non respect du règlement le rangement des tables/chaises	▶ 50 € (caution encaissée si les tables et les chaises sont rangées avant vérification)
Détérioration de matériel	▶ Il sera facturé 40 € la chaise et 55 € la table

Plus d'informations et réservation auprès du secrétariat de mairie : 04 74 03 81 87

SITE INTERNET

Actualités, vie locale et associative, démarches administratives... : retrouvez bon nombre d'informations répondant aux questions les plus fréquemment posées en mairie sur <https://www.ville-sur-jarnioux.fr>



Votre avis nous intéresse !

Le Conseil Municipal a à cœur de vous permettre de **participer à la vie communale**.

Pour cela différents outils de communication sont mis en place pour recueillir vos idées et suggestions d'améliorations. Accueil en mairie, mail, courrier mais aussi... Boîtes à idées ! L'une est installée au local technique route de la Maladière, l'autre se situe sur le mur extérieur de la Salle du Tacot.

Vous pouvez y déposer vos courriers, anonymes ou non, ils seront étudiés par l'équipe municipale.

MAIRIE

📍 56 rue de la mairie 69640 VILLE-SUR-JARNIOUX

📞 04 74 03 81 87 ✉️ secretariat@ville-sur-jarnioux.fr

🌐 <https://www.ville-sur-jarnioux.fr>

HORAIRE D'OUVERTURE

- Lundi 9h00 - 18h00
- Mardi 7h30 - 11h30
- Mercredi 7h30 - 15h30
- Vendredi 8h00 - 11h30 / 14h - 15h30
- FERMÉ LE JEUDI ET LE SAMEDI

OFFERT PAR LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre Mairie s'équipe de **PanneauPocket**.

Toute l'actualité de votre Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur Play Store (Android), App Store (Apple) ou AppGallery (Huawei)



Retrouvez également toutes les infos et alertes des communes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com



NUMÉROS D'URGENCE

GENDARMERIE DE VAL D'OINGT

📍 242 rue de la Petite Gare - LE BOIS D'OINGT

69620 VAL D'OINGT 📞 04 74 71 60 02

Du lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h30

Dimanche et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

Centre antipoison 04 72 11 69 11

Hôpital de Villefranche : 04 74 09 29 29

Avenue des Charmilles 69400 GLEIZÉ

Permanence de soins ambulatoires

(médecins de garde) 116 117

Pharmacie de garde 32 37

Vétérinaire de garde 31 15

Alerte attentat - Alerte enlèvement 197

Samu social - Accueil des personnes sans abri 115

Enfants disparus 116 000

Enfance en danger 119



DES NUMÉROS D'ÉCOUTE ET D'INFORMATION EXISTENT ÉGALEMENT :

Femmes victimes de violence 39 19

Prévention du suicide 31 14

Maltraitance envers les personnes âgées

et les personnes en situation de handicap 39 77

Canicule info service 0800 06 66 66



Conscrits de la Classe en 4 - 10 mars 2024



MAIRIE DE VILLE-SUR-JARNIOUX

56 rue de la mairie 69640 VILLE-SUR-JARNIOUX | 04 74 03 81 87
secretariat@ville-sur-jarniou.fr | <https://www.ville-sur-jarniou.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 9 h-18 h • Mardi 7 h 30-11 h 30 • Mercredi 7 h 30-15 h 30 • Vendredi 8 h-11 h 30 / 14 h-15 h 30 • FERMÉ LE JEUDI ET SAMEDI